(67 route de Chantilly 60270 Gouvieux).

Horaires :

- Mardi 24 juin 2025 :
  - à partir de 17 h accueil des **provinciaux qui ne peuvent pas arriver le lendemain matin**, et installation dans les chambres suivi d'un lunch.
- Mercredi 25 juin 2025 :
  - 7h à 9h : petit déjeuner des résidents de la veille
  - 9h à 10h : accueil et café pour les arrivants du jour
  - **10h** à 12h : **Assemblée Générale** et intervention d'un invité du groupe
  - 12h à 14h : photo de groupe puis déjeuner

Les documents suivants sont disponibles via un lien **documents AGO 2024**

1. Convocation AG 2024
2. Le pouvoir à transmettre par mail, si vous le souhaitez, pour ceux qui ne se sont pas inscrit avec « nombre = 0 » pour donner pouvoir,
3. ORDRE du JOUR AG 2024
4. Le rapport moral 2024,
5. L'évolution adhésions-membres fin 2024,
6. Le rapport financier 2024,
7. Le rapport d'activité 2024,
8. La liste des résolutions à voter lors de cette Assemblée.

Inscrivez-vous, **au plus tard le 11 juin 2025**, en cliquant sur le bouton dans la liste des activités :

- Si vous participez :
  - Indiquez 1 comme nombre de personnes (**les conjoints ne sont pas invités**)
  - Cochez chambre pour les provinciaux qui arriveraient la veille, repas prévu (Nota : covoiturage à organiser entre les inscrits)
  - Rajoutez en zone remarque pour le 25 juin
    - Souhait de covoiturage aller ou non : Point de départ : …..
    - Souhait de covoiturage retour ou non : Destination …..
  - Nota : seuls les membres arrivant la veille ont un forfait de 50€ à payer (à valoir sur cotisation de l'année 2026), pour les autres rien à payer.
- Si vous ne pouvez pas participer, et afin de permettre de bien obtenir le quorum lors de cette AGO (25% des membres), merci de vous inscrire également :
  - Indiquez 0 comme nombre de personnes
  - Rappel du règlement intérieur : <<si le membre actif s'inscrit sur le site de CGRET comme absent excusé, son pouvoir revient au Président ou à défaut au Vice-Président, **sauf avis contraire explicité**>>
  - En zone remarque, vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, indiquer le nom d'un membre que vous savez participer à l'AGO ou d'un membre du CA CGRET à qui vous donnez pouvoir.